

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2290

27 septembre 2011

### SOMMAIRE

ADA - Appui au Développement Autono- me .....	109899	F.C.E. CAD S.A. ....	109920
Agence Jacmel S.à r.l. ....	109902	Herald Blanc Mesnil S.à r.l. ....	109904
Agile Partner S.A. ....	109902	IB Standard S.A. ....	109884
Alex Andersen Lux S.A. ....	109899	Juler S.à r.l. ....	109886
ALF Participations 2 S.A. ....	109903	Sparck Luxembourg S.à r.l. ....	109896
AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch .....	109903	TREUARBEIT Société Civile .....	109896
Arhytec S.à r.l. ....	109920	Trusters S.A. ....	109874
Aspen FinanceCo S.à r.l. ....	109902	TSS 2 S.à r.l. ....	109874
ATEEL - Allied Technology Experts Enter- prise of Luxembourg S.à r.l. ....	109903	Ultimo Holding .....	109883
Blue Lion S.A. ....	109903	Uni-Global .....	109883
Bulot S.A. SPF .....	109904	Valamdara S.A. ....	109883
Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF .....	109904	Vaubesnard S.A. ....	109884
Capital Dynamics General Partner S.à r.l. .....	109904	Vecrivest SCS .....	109884
Caramba Sud S.A. ....	109915	VGD Corporate Finance CEE .....	109884
Centrix Beteiligungen AG .....	109915	VG Sicav II .....	109884
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A. .....	109914	VII Strand A S.à r.l. ....	109885
Crediinvest SICAV .....	109918	VII Strand B S.à r.l. ....	109885
Cycas Hotel Partners S.à r.l. ....	109915	Viking Finance Holding S.à r.l. ....	109885
Danube JointCo S.à r.l. ....	109916	VRS Participation S.A. ....	109885
Days Invest S.A. SPF .....	109918	Waco Luxembourg S.à r.l. ....	109886
De Beers .....	109916	Waikiki S.A. ....	109897
Destination Europe S.A. ....	109918	Wonlux S.A. ....	109897
DI SA .....	109918	Wyeth Whitehall Sà r.l. ....	109896
EREP Securitization S.à r.l. ....	109874	Xuthus (European Loan Conduit No.29) S.A. ....	109897
Exoworld Sàrl .....	109916	Yoritomo Holding SA .....	109897
Expert Resource Exchange and Consulting S.A. ....	109919	Zallaz .....	109898
		Zallaz .....	109898
		Zallaz .....	109898
		Zitro IP S.à r.l. ....	109898
		Zynga Luxembourg S.à r.l. ....	109898

**Trusters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 133.435.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110346/10.

(110125686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**TSS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 160.204.

Par résolutions signées en date du 27 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Teresa Kae Simard, avec adresse professionnelle au 1000, Nicollet Mall, TPS-3150 Minneapolis, Etats-Unis au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Michael Wahlig, avec adresse au 1000, Nicollet Mail, 55403 Minneapolis, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 mai 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110347/15.

(110125386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**EREP Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 162.261.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of June.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EREP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1650 Luxembourg, 6 Avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 155668, hereby represented by Laurence Jacques, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg and dated 20 June 2011, said proxy, after being initialized ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of EREP Securitization S.à r.l. (the "Company") which is hereby established as follows:

**I. Form, Name, Duration, Registered Office**

**Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of EREP Securitization S.à r.l. which shall have the status of a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (the «Articles»).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 3. Registered Office.**

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, which shall be adopted at a simple majority of the casting votes.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

## II. Purpose of the Company

### Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning and to the fullest extent permitted by the Securitization Law. The Company may, in this context, acquire or assume, directly or indirectly, the risks, existing or future, relating to the holding of securities, receivables, debt instruments or bonds, whether downgraded (“distressed debt”) or not, loans and assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as the risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties by issuing securities of which the value and the return depend on these risks, in one or more regular operations or on a continuing basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, the securities, the granting of guarantees or by committing itself in any other way. It may also dispose of the securities and other assets it holds, whether existing or future, to the extent permitted by the Securitization Law and these Articles.

4.2. The Company may in the same context (i) acquire, hold and dispose of, in any form and by any means, whether directly or indirectly, participations, rights, interests, and commitments in Luxembourg or foreign entities, (ii) acquire, dispose of and invest in stocks, securities, assets, subscription rights, loans, bonds, notes, advances and other debt instruments or other transferable securities. The Company may grant pledges as well as any type of guarantees or securities to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

4.3. The Company may issue receivables, bonds, notes or any other debt instruments, certificates, stocks, beneficiary shares, warrants and other type of receivables or transferable securities whose value or yield is linked or not to the assets and liabilities of the Company (hereinafter the “Instruments”). It may further borrow money in any other form, subject to limitations under the Securitization Law.

4.4. The Company may enter into, execute, deliver or perform any swaps, forward contracts (“futures”), derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange risks, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

## III. Capital and Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company’s subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares without nominal value.

5.2. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

5.3. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

### Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders’ register in accordance with the Law. The ownership of shares is evidenced by inscription in this register.

The Company will recognize only one holder per share. Joint-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to take part in the Company’s assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.5. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company’s share capital shall have agreed thereto.

6.6. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

#### **IV. Subordination, Assignment and Prohibition to seize the Company's assets or to petition for the Company's bankruptcy**

##### **Art. 7. Subordination, Assignment.**

7.1. The sole manager or the board of managers may provide that the rights of the Investors (as defined hereafter) and creditors may be subordinated to the payment of other Investors or creditors.

7.2. The term "Investors" shall refer to the largest extent and in a generic manner to any investor in the Company, having subscribed either to shares or fractional shares, debt instruments, notes, bonds or other financial instruments or also having granted loans or other guarantees to the Company.

7.3. Subject to any specific prohibitions or limitations provided for in the contractual documents to which the Company is a party (including in relation with the issuance of Instruments), the Company is authorized to assign its assets provided such assignment is approved by a resolution of (i) the general meeting of shareholders and (ii) the sole manager or the board of managers, each identifying the assets subject to assignment.

**Art. 8. Prohibition to seize the assets of the Company or to petition for bankruptcy of the Company assets.** Any Investor or creditor of the Company or any person who has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees neither (1) to seize any assets of the Company, nor (2) to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

#### **V. Management**

##### **Art. 9. Management.**

9.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

9.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

##### **Art. 10. Decisions of the managers.**

10.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

10.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

10.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

10.5. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

10.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

10.8. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

##### **Art. 11. Powers of the manager(s).**

11.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

11.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

11.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

**Art. 12. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 11.2. and 11.3. of these Articles.

**Art. 13. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

## VI. Shareholding

### Art. 14. Voting Rights.

14.1. Each share entitles its holder to one vote.

14.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

**Art. 15. Powers.** The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

### Art. 16. Decisions of the sole shareholder.

16.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

16.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

### Art. 17. Decisions of the general meeting of shareholders.

17.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

17.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

## VII. Financial year, annual accounts, auditors, allocation of profits

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> October and ends on the 30 September of each year.

**Art. 19. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

### Art. 20. Independent Auditor(s).

20.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises).

20.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the sole manager or the board of managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

### Art. 21. Allocation of profits.

21.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

21.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

21.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

21.4. The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

## VIII. Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution - Liquidation.

22.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

## IX. General Provisions

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 24.** These articles have been drawn up in a French and an English version. In the event of discrepancy between the two texts, the English version shall prevail.

### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
EREP Luxembourg S.à r.l. ....	100.-	12,500.-	12,500.-
Total: .....	100.-	12,500.-	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1.100.-).

### *Extraordinary General Meeting*

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
  - a) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7, 1966 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg; and
  - b) Fabien WANNIER, company director, born on July 18, 1977 in Bern (Switzerland), with professional residence at 11 Cours De Rive, CH-1204 Geneva, Switzerland.
3. By exception, the first financial year of the Company will start as of the date of the incorporation of the Company and end on September 30, 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EREP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-1650 Luxembourg, 6 Avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155668, ici représentée par Laurence Jacques, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2011 à Luxembourg, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de EREP Securitization S.à r.l. (la «Société») qui est constituée comme suit:



## I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EREP Securitization S.à r.l. qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des votants.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

## II. Objet social

### Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation dans le sens le plus large qu'elle permet. La Société peut, dans ce contexte, acquérir ou assumer, directement ou indirectement, les risques, existants ou futurs, liés à la détention de titres, de créances, de titres d'emprunts ou d'obligations, avec une décote («distressed debt») ou non, de prêts et de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, en une ou plusieurs opérations de façon régulière ou sur une base continue. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, de valeurs mobilières, l'octroi de garanties, ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans la mesure prévue par la Loi sur la Titrisation et les Statuts.

4.2. La Société peut également dans ce contexte (i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir, disposer et investir dans des actions, titres, actifs, bons de souscriptions, prêts, obligations, billets à ordre, avances et autres instruments de dette ou valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

4.3. La Société peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, d'effets à payer («notes») ou de tout instrument de dette, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout autre type de créance ou de valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié ou non à l'actif et au passif de la Société (ci-après les «Titres»). La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

4.4. La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme («futures»), opérations sur produits dérivés, marchés à prime, options, opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

## III. Capital Social et Parts Sociales

### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.5. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.6. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

#### **IV. Subordination, cession et interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite**

##### **Art. 7. Subordination, cession.**

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut prévoir que l'exigibilité et le recouvrement des droits des Investisseurs (tels que définis ci-dessous) et des créanciers soient subordonnés au paiement d'autres Investisseurs ou créanciers.

7.2. Le terme «Investisseur» se réfère dans le sens le plus large et de manière générique à tout investisseur de la Société, que celui-ci ait investi par voie de souscription d'actions ou de fractions d'action, de titres de dette, notes, obligations ou autres instruments financiers valeurs mobilières ou qu'il ait octroyé à la Société des avances ou autres garanties.

7.3. Dans le respect des interdictions ou limites spécifiques stipulées dans les documents contractuels (y en ce compris les documents d'émission de Titres) auxquels la Société est partie, la Société pourra céder ses biens à condition qu'une telle cession fasse l'objet d'une approbation de (i) l'assemblée générale des associés, et (ii) du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, identifiant quels biens peuvent ainsi être cédés.

**Art. 8. Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite.** Tout Investisseur ou tout autre créancier de la Société ou toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») accepte de ne pas (1) saisir les biens de la Société, ni (2) d'assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation.

#### **V. Gestion**

##### **Art. 9. Gestion.**

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

9.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

##### **Art. 10. Décisions des gérants.**

10.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

10.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.



10.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

10.7. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

10.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

#### **Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s).**

11.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

11.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

11.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

**Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de tout gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles

11.2. et 11.3 des Statuts.

**Art. 13. Responsabilités des gérants.** Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

## **VI. Associés**

#### **Art. 14. Droits de Vote.**

14.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

14.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 15. Pouvoirs.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Décisions de l'associé unique.**

16.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

16.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

#### **Art. 17. Décisions de l'assemblée générale des associés.**

17.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

17.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **VII. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

### **Art. 20. Réviseur(s) d'entreprise(s).**

20.1. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise(s).

20.2. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) est/sont nommé(s) par le gérant unique ou le conseil de gérance, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

### **Art. 21. Répartition des bénéfices.**

21.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

21.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

21.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

21.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la loi. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## **VIII. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 22. Dissolution - Liquidation.**

22.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

22.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

## **IX. Dispositions générales**

**Art. 23.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur la Titrisation et la Loi.

**Art. 24.** Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement
EREP Luxembourg S.à r.l. . . . . .	100.-	12,500.-	12,500.-
Total: . . . . .	100.-	12,500.-	12,500.-

La preuve du paiement du total du prix de souscription a été fournie au notaire instrumentant.

### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (€ 1.100.-)

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6 Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) M. Pascal BRUZZESE, gérant de sociétés, né le 7 avril 1966 à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, et
  - b) M. Fabien WANNIER, gérant de sociétés, né le 18 juillet 1977 à Berne (Suisse), demeurant professionnellement au 11, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse.

3. Par exception, la première année sociale de la Société commence à partir de la date de constitution de la Société et prend fin le 30 septembre 2012.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française. A la requête du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102563/476.

(110116859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

#### **Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 19 août 2009 que JTV.JE Limited a transféré les 140.436 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à JT Vehicle CY Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, Theklas Lysiotti Street, Eagle Star House, Limassol, Chypre, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 183937.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110348/14.

(110126465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

#### **Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.908.

*Extrait d'un procès-verbal d'une résolution prise sous forme circulaire par le conseil d'administration avec effet au 21 juillet 2011*

"Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Antoine CALVISI de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de coopter Monsieur Fernand REINERS, 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011."

*Pour le Conseil d'administration*

Christian Nowak

Référence de publication: 2011110349/14.

(110126282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

#### **Valamdara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.764.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juillet 2011*

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg le 01.08.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALAMDARA S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011110352/16.

(110125589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Vaubesnard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.287.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 27 janvier 2011 que Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011110353/13.

(110125998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Vecrivest SCS, Société en Commandite simple (en liquidation).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.073.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110354/10.

(110126272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 27 Juin 2011 ("l'Assemblée Générale") a nommé les administrateurs suivants:

- Monsieur Alessandro Castagnetti, Administrateur, avec adresse professionnelle, ia Clemente Maraini 1, CH-6900 Lugano, Suisse;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6900Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale informe du décès de Monsieur Vittorio Ghidella.

Pour VG SICAV II

Référence de publication: 2011110357/16.

(110125548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**VGD Corporate Finance CEE, Société Anonyme,  
(anc. IB Standard S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 92.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011110359/12.

(110125689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**VII Strand A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.572.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110360/10.

(110125774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**VII Strand B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110361/10.

(110125826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Viking Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 114.838.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011*

- que le siège social de la société a été transféré du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg avec effet au 28 juin / 2011;

- que Monsieur Frederik ROB et Monsieur Joeri STEEMAN demeurant tous les deux professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg ont été nommés gérants avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée à la place de Messieurs Olivier KUCHLY et Christophe JASICA, gérants démissionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Gérant

Référence de publication: 2011110363/17.

(110125895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**VRS Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 138.773.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 21 juin 2011. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011110365/13.

(110125719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110366/10.

(110125744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Juler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.286.

## STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteenth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

## APPEARED:

Mr. Herbert Sally LEVI SALZER, born on 25 July 1923, with private address at Edificio Opus Alpha apto. 1301, Parada 3 ½, 20100 Punta del Este – Maldonado (Uruguay),

here represented, by virtue of a proxy given under private seal, by the public limited company “LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.”, established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S Luxembourg) under number B 37.974,

here duly represented by:

- Mr. Sjors VAN DER MEER, private employee, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, acting as attorney-in-fact A, and

- Mr. Fabio SPADONI, private employee, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, acting as attorney-in-fact A.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

I. that the issued share capital of “Juler Ltd”, a limited liability company organized under the laws of Barbados, having its registered office in Bridgetown, White Park Road, Whitepark House Barbados, Barbados and registered with the Registrar of Companies of Barbados under Company Number 31669 (the Company) in the amount of one hundred sixty three thousand two hundred twenty seven United States Dollar (163,227 USD) represented by one million twenty thousand one hundred seventy (1,020,170) issued shares and fully paid shares without nominal or par value is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that Mr. Herbert Sally LEVI SALZER, born on 25 July 1923, with private address at Edificio Opus Alpha apto. 1301, Parada 3 ½, 20100 Punta del Este – Maldonado (Uruguay), is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

III. that the Sole Shareholder has waived notice of the time, place and purpose of this extraordinary general meeting and consents to the holding a such meeting on July 15<sup>th</sup>, 2011 in Luxembourg. The waiver of notice is attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

IV. that by a special resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Barbados on July 1, 2011, a copy of which shall remain annexed to the present deed and signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, the Sole Shareholder duly resolved to (i) transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and (ii) adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and (iii) appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS), section B 37.974, as sole manager of the Company and (iv) accept the resignation of Trust Company of Barbados Limited, with its registered office at WhitePark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados as sole director under the laws of Barbados. All formalities required under the laws of Barbados to give effect to that Sole Shareholder’s resolution have been duly performed;



V. that it results from (i) a balance sheet of the Company as at July 15<sup>th</sup>, 2011, that the net asset value of the Company amounts to eight hundred nineteen million three hundred seventy six thousand eighteen United States Dollars (USD 819,376,018.-) and is higher than the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate dated July 1<sup>st</sup>, 2011, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per July 15<sup>th</sup>, 2011 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof according to the balance sheet. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VI. That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "JULER S.À R.L." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Approval of the Company's interim closing balance sheet in Barbados, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-three thousand two hundred twenty-seven United States Dollars (USD 143,227) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred sixty-three thousand two hundred twenty-seven United States Dollars (USD 163,227) to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without cancellation of shares in the share capital of the Company; subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company and decision to allocate such reduced amount to the share premium reserve account of the Company;

6. Decision to restate the Company's articles of association to be in conformity with the laws of Grand Duchy of Luxembourg;

7. Acknowledgment and acceptance of the resignation of "Trust Company of Barbados Limited", with its registered office at WhitePark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados, who is the current sole director of the Company and granting of full discharge for the performance of its duty as sole director of the Company from the date of its appointment until the date of its resignation;

8. Appointment of "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luuxembourg), section B 37.974, as new sole manager of the Company for an unlimited duration;

9. Delegation of authority; and

9. Miscellaneous.

VI. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Barbados to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name JULER S.À R.L., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim closing balance sheet in Barbados, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at July 15, 2011, a copy of which shall remain attached to the present

deed and shall be filed with such deed with the registration authorities, showing a net asset value of the Company amounting to eight hundred nineteen million three hundred seventy six thousand eighteen United States Dollars (USD 819,376,018.-).

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety the ownership of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is more than the aggregate of the issued share capital of the Company, being one hundred sixty-three thousand two hundred twenty seven United States Dollars (USD 163,227) represented by one million and twenty thousand one hundred seventy (1,020,170) issued and fully paid shares without nominal or par value.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-three thousand two hundred twenty-seven United States Dollars (USD 143,227) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred sixty-three thousand two hundred twenty-seven United States Dollars (USD 163,227) to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without cancellation of shares.

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the wording as per article 6 of the amended and restated Articles as adopted under the sixth resolution below.

The Sole Shareholder further resolves to allocate such reduced amount of one hundred forty-three thousand two hundred twenty-seven United States Dollars (USD 143,227) to the share premium reserve account of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company's articles of association shall be adopted as set out herein and in conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and shall be read as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

#### **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the Connected Companies). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "JULER S.À R.L."

**Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices, subsidiaries and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty thousand United States Dollars (20,000 USD), divided into one million and twenty thousand one hundred seventy (1,020,170) shares in registered form without par value.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the shareholders' extraordinary general meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or the sole signature of the sole manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the managers having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of October of each year and ends on the 30<sup>th</sup> of September of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on July 15<sup>th</sup>, 2011 and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to 30<sup>th</sup> of September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles;

3. the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

4. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

5. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of the company "Trust Company of Barbados Limited", with its registered office at Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados, effective as of the date hereof, from its position as sole director of the Company under the laws of Barbados and to grant it full discharge for the performance of its duty as from the date of its appointment as director of the Company until the date of its resignation.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to appoint, with immediate effect, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the RCS, section B 37.974, as sole manager of the Company as of the present shareholder's meeting for an undetermined period.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise the sole manager, to (i) take, in the name and on behalf of the Company, all such actions as it may in its absolute discretion think necessary, required or useful in order to give effect to the preceding resolutions including, not exclusively, the necessary filings with the RCS and/or the Registrar of Companies in Barbados, and the execution and performance of any further documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, letter agreements, memoranda, statements and certificates as may be ancillary, necessary, required or useful in connection therewith, promising to ratify if need be; (ii) grant, in the name and on behalf of the Company, a power of attorney to one or more third parties under such terms as it may in its absolute discretion think fit in order to

give effect to the preceding resolutions; and (iii) negotiate, sign, execute, and perform under any agreements, documents, deeds, instruments, memoranda, statements and certificates as such attorney may deem necessary or useful in connection with the above resolutions.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand one hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Herbert Sally LEVI SALZER, né le 25 juillet 1923, demeurant au Edificio Opus Alpha apto.1301, Parada 3 ½, 20100 Punta del Este- Maldonado (Uruguay),

ici représenté en vertu de la procuration donnée sous seing privé par la société anonyme, "Luxembourg Corporation Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S. Luxembourg) (RCS) section B 37.974,

elle-même représentée par:

- Monsieur Sjors VAN DER MEER, employé privé, résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, agissant en tant que fondé de pouvoir A;

- Monsieur Fabio SPADONI, employé privé, résident professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, agissant en tant que Fondé de Pouvoir A,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. que le capital social émis de "Juler Ltd", une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Bridgetown, White Park Road, Whitepark House (Barbade), immatriculée au Registre des Sociétés de la Barbade sous le numéro 31669 (la Société) d'un montant de cent soixante trois mille deux cents vingt-sept dollars américains (163,227 USD) représenté par un million vingt mille cent soixante-dix (1,020,170) parts sociales souscrites, entièrement libérées et sans valeur nominale, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que Monsieur Herbert Sally LEVI SALZER, né le 25 juillet 1923, demeurant au Edificio Opus Alpha apto.1301, Parada 3 ½, 20100 Punta del Este- Maldonado (Uruguay), est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

III. que l'Associé Unique a renoncé à la notification de l'heure, du lieu et de l'objet de cette assemblée générale extraordinaire et consent à la tenue de cette assemblée en date du 15 juillet 2011 à Luxembourg. Ladite renonciation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. que par une décision spéciale de l'Associé Unique valablement adoptée à la Barbade le 1<sup>er</sup> juillet 2011 dont une copie restera annexée au présent acte et signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, l'Associé Unique a décidé (i) de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique et (ii) que la Société devra opérer au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (iii) de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au RCS section B 37.974 en qualité de gérant unique et (iv) d'accepter la démission de Trust Company of Barbados Limited, ayant son siège social à WhitePark House, White Park Road, Bridgetown, La Barbade comme gérant unique actuel de la Société. Toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade afin d'appliquer cette décision de l'Associé Unique ont été dûment accomplies.

V. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 15 juillet 2011, l'actif net de la Société s'élève à huit cent dix-neuf million trois cent soixante-seize mille dix-huit dollars américains (USD 819.376.018) et excède la valeur du capital



social de la Société, et (ii) d'un certificat daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les états financiers au 15 juillet 2011 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes selon le bilan ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "JULER S.À R.L." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Approbation du bilan de clôture intérimaire de la Société à la Barbade, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et détermination du capital social de la Société;

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quarante trois mille deux cent vingt sept dollars américains (USD 143.227) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante trois mille deux cent vingt sept dollars américains (USD 163.227), à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans annulation des parts sociales dans le capital social de la Société; modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société et décision d'affecter le montant de la réduction au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

6. Décision de refondre les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg;

7. Prise d'acte et acceptation de la démission de "Trust Company of Barbados Limited", ayant son siège social à WhitePark House, White Park Road, Bridgetown, La Barbade, qui est le gérant unique actuel de la Société et pleine décharge accordée pour l'exécution de ses fonctions en qualité de gérant unique de la Société à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

8. Nomination de "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du RCS section B 37.974, en qualité de nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

8. Délégation de pouvoir; et

9. Divers.

VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de la Barbade à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de la Barbade en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "JULER S.À R.L." accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de clôture intérimaire de la Société à la Barbade, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à la date du 15 juillet 2011, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, montrant une valeur nette d'inventaire s'élevant à huit cent dix-neuf million trois cent soixante-seize mille dix-huit dollars américains (USD 819.376.018).

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré résultent du bilan susmentionné.



L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond à plus de la valeur du capital social de la Société, soit cent soixante trois mille deux cent vingt-sept dollars américains (163,227 USD) représenté par un million vingt mille cent soixante-dix (1,020,170) parts sociales émises, entièrement libérées et sans valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire et par la présente réduit le capital social de la Société d'un montant de cent quarante trois mille deux cent vingt sept dollars américains (USD 143.227) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante trois mille deux cent vingt sept dollars américains (USD 163.227), à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans annulation des part sociales dans le capital social de la Société. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur de l'article 6 tel que résultera de la refonte des Statuts conformément à la sixième résolution ci-dessous.

L'Associé Unique décide d'affecter le montant de la réduction de cent quarante trois mille deux cent vingt sept dollars américains (USD 143.227) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

#### *Sixième résolutions*

L'Associé Unique décide que les statuts de la Société sont adoptés tels qu'énoncés ci-après et ce, en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et qu'ils auront la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'ordre publique. La Société peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les Sociétés Apparentées). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "JULER S.À R.L."

**Art. 5.** Le siège social est établi à la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, des filiales et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars américains (20.000 USD) représenté par un million vingt mille cent soixante-dix (1,020,170) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants (le cas échéant) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année sociale suivante, à l'exception de la première année qui débutera le 15 juillet 2011 et se terminera le 30 septembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du

bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts;

3. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

4. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

5. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date du présent acte, de la société "Trust Company of Barbados Limited", ayant son siège social à WhitePark House, White Park Road, Bridgetown, La Barbade avec effet à la date des présentes, de sa fonction de gérant unique de la Société sous les lois de la Barbade et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination en qualité de gérant de la Société jusqu'à la date de sa démission:

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat la société "Luxembourg Corporation Company S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès de RCS section B 37.974, en tant que gérant unique de la Société à compter de la présente assemblée des associés et pour une durée indéterminée.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser le gérant unique, à (i) prendre, au nom et au nom de la Société, toutes les mesures, à son entière discrétion, qu'il jugera nécessaires, requises ou utiles afin de donner effet aux résolutions qui précèdent, y compris, et de manière non exclusive, les dépôts nécessaires auprès du RCS et/ou le Registre de Sociétés à la Barbade, et la signature de tous les documents, actes, instruments, conventions, avis, prise d'acte, lettres d'entente, mémorandums, déclarations et certificats qui pourraient être accessoires, nécessaires, requis ou utiles à cet égard, en promettant de les ratifier le cas échéant, (ii) accorder, au nom et pour le compte de la Société, une procuration à un ou plusieurs tiers à des conditions telles qu'il, à sa discrétion absolue, estime appropriées en vue de donner effet aux résolutions qui précèdent, et (iii) négocier, signer, exécuter, en vertu d'accords, de documents, d'actes, d'instruments, de mémorandums, de déclarations et de certificats tels que le mandataire l'estime nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille cent euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. VAN DER MEER, F. SPADONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. LAC/2011/32759. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102655/557.

(110117442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

#### **Sparck Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.616.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

En date du 28 juillet 2011, l'associé unique de la Société a prononcé la clôture de la liquidation volontaire et déclaré que la Société a définitivement cessé d'exister.

Les livres et les documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110273/15.

(110126248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

#### **TREUARBEIT Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 2.849.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 1. August 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Der Notar*

Référence de publication: 2011110344/12.

(110125838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

#### **Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.180.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110370/11.

(110126652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Waikiki S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.005.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAIKIKI S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Référence de publication: 2011110371/10.

(110125904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Wonlux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 147.778.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011110375/11.

(110125832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Xthus (European Loan Conduit No.29) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.070.

---

*Extrait des résolutions prises en date du 29 juillet 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 29 juillet 2011 que l'associé unique a décidé comme suit:

- de révoquer Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 27 juillet 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Peter Diehl

*Administrateur*

Référence de publication: 2011110376/15.

(110125922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Yoritomo Holding SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.909.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110377/10.

(110126383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 148.320.

Les comptes audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110378/11.

(110125861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.977.

Veillez prendre note que le réviseur d'entreprise agréé, la société à responsabilité limitée ERNST & YOUNG Luxembourg a changé d'adresse et se situe désormais au L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Zynga Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011110379/13.

(110125646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.499.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2011110381/11.

(110126104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.499.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2011110382/11.

(110126105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.499.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 22 juillet 2011*

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2017:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg



- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2017:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011110383/18.

(110126130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

*Auszug aus den Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 14. Oktober 2010*

Der Verwaltungsrat wurde davon in Kenntnis gesetzt, dass Herr Carl Erik Skovgaard Sorensen sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung niedergelegt hat.

Auf Beschluss der übrigen Verwaltungsratsmitglieder wird

Herr Tommy ANDERSEN, geboren am 21. Mai 1974 in Bogense, Denmark

wohnhaft in Franktoftegyden 10, 5450 Otterup, Denmark

als neues Mitglied ernannt.

Herr Tommy ANDERSEN beendet das Mandat des ausscheidenden Verwaltungsratsmitgliedes, das nach der Generalversammlung, die im Jahre 2011 befindet, abläuft.

Luxemburg, den 25. Juli 2011.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2011110395/19.

(110125565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**ADA - Appui au Développement Autonome, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg F 199.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres du 28 juin 2011*

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix les statuts tels que formulés ci-dessous.

**STATUTS**

**I. Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination suivante: «APPUI AU DEVELOPPEMENT AUTONOME», en abréviation «ADA»

**Art. 2.** Le siège est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

1. Encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement.
2. Favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et de montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie.
3. Collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'Association.
4. Encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus.
5. Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la pauvreté et du développement.
6. Rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'Association.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

## II. Membres

**Art. 5.** L'association est composée de membres. Est membre de l'association, toute personne physique qui souhaite s'impliquer dans la vie de l'association et qui en fait la demande motivée au conseil d'administration, qui en décide, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration peut accorder des titres honorifiques à toute personne physique ou morale ayant rendu des services à l'association.

**Art. 6.** Le nombre de membres est de trois au minimum. Seuls les membres ont droit au vote lors de l'assemblée générale.

**Art. 7.** Une cotisation annuelle, de 50€ au moins et dont le montant est fixé par le conseil d'administration, sera perçue des membres de l'association.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite parvenue au conseil d'administration;
2. par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration, ratifiée par l'assemblée générale;
3. par défaut de paiement de la cotisation annuelle.

## III. Conseil d'Administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration définit et contrôle la stratégie de l'association. Il est composé de trois administrateurs au moins et de quinze administrateurs au plus.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des personnes choisies en raison de leur compétence dans les domaines intéressant l'association. Ces personnes ont un rôle consultatif et n'ont pas le droit de participer aux votes lors des réunions du conseil d'administration.

**Art. 10.** La durée du mandat d'administrateur est de trois ans: les administrateurs sortant sont rééligibles.

**Art. 11.** Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale sur proposition de deux membres au moins du conseil d'administration. Seules les personnes qui sont membres depuis plus de 6 mois et qui ne sont pas employées par l'association sont éligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé par cette assemblée achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président, au moins deux vice-présidents et un secrétaire.

**Art. 13.** Les fonctions d'administrateur prennent fin par décès, démission, révocation par l'assemblée générale ou par expiration du terme visé à l'article 10. La perte de la qualité de membre entraîne automatiquement celle de membre du conseil d'administration.

**Art. 14.** Tout administrateur peut donner procuration à un autre administrateur pour le représenter à une réunion du conseil. Un administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur.

**Art. 15.** Le conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil sont prises de façon collégiale à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

**Art. 16.** Le conseil d'administration délibère sur les orientations et les activités de l'association. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées et soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 17.** Le conseil d'administration établit la charte de gouvernance de l'association et s'y conforme dans toutes ses actions.

**Art. 18.** Le président ou à défaut, un vice-président, convoque et préside le conseil d'administration et l'assemblée générale.

**Art. 19.** Sauf délégation spéciale de signature autorisée par le conseil d'administration, les actes qui engagent l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration.

## IV. Comité exécutif

**Art. 20.** La gestion journalière de l'association est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration comme suit:

Le directeur exécutif est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil et sur avis préalable de deux vice-présidents.

Les autres membres du comité exécutif sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur exécutif, agissant de concert avec le président du conseil d'administration, et sur avis préalable de deux vice-présidents.

Les membres du comité exécutif assistent aux réunions du conseil d'administration comme membres consultatifs, sauf exclusion expresse justifiée dans l'avis de convocation de la réunion.

Le comité exécutif se dote d'un règlement intérieur, qui a pour objet d'arrêter de manière détaillée son organisation ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement de l'association et qui est fait en concertation avec le conseil d'administration.

## V. Assemblée Générale

**Art. 21.** L'assemblée générale est constituée de tous les membres. Seuls les membres ont droit à un vote chacun à l'assemblée générale.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

- a) La nomination et la révocation des membres et des administrateurs
- b) L'approbation des budgets et comptes.
- c) La décharge du conseil d'administration
- d) La modification des statuts.
- e) La dissolution volontaire de l'association.
- f) Toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans le premier semestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre de jour.

Le président ou un vice-président convoque tous les membres par simple courrier, au moins deux semaines à l'avance.

**Art. 23.** Dans les cas prévus par la loi ou à la demande d'un cinquième des membres, le président convoque une assemblée générale extraordinaire.

**Art. 24.** Tout membre peut donner par écrit, délégation à un autre membre pour le représenter à l'assemblée générale. Un membre ne peut représenter plus d'un autre membre.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sous réserve des dispositions spéciales prévues par la loi.

**Art. 25.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance de tous les membres de l'association et des tiers par leur publication sur le site internet de l'association.

## VI. Budgets, Comptes et Contrôle externe

**Art. 26.** L'année sociale correspond à l'année calendaire.

**Art. 27.** Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 28.** Le compte des recettes et des dépenses est soumis, aux fins de vérifications, à un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

## VII. Ressources

**Art. 29.** Les ressources de l'association proviennent des cotisations de ses membres, des dons, legs et subventions qu'elle reçoit, ainsi que tout autre moyen auquel elle peut avoir recours pour atteindre son objectif.

## VIII. Modifications aux Statuts et Dissolution de l'Association

**Art. 30.** Les modifications aux statuts et la dissolution de l'assemblée sont réglées conformément à la loi.

En cas de dissolution, les fonds disponibles seront répartis au profit d'une ou plusieurs asbl ou ONG agréées et œuvrant dans un domaine similaire qu'ADA ou d'une ou plusieurs institutions de microfinance, partenaires de ADA.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Robert Wagener / Mark Cunningham  
*Président / Secrétaire*

Référence de publication: 2011110397/124.

(110125428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Aspen FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.859.114,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.675.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 14 juillet 2011 que:

- Madame Isabelle Lentz a démissionné de son mandat de gérante de classe A avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967, à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de classe A en remplacement de Madame Isabelle Lentz avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110396/19.

(110125453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Agence Jacmel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.160.

Suite à la cession de parts sociales intervenue le 8 juillet 2011, entre Messieurs Joël Jallel ZAHAF, Pascal EINHORN et Frédéric CASTERA, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AGENCE JACMEL Sàrl sont réparties comme suit:

Pascal EINHORN .....	50 parts
Frédéric CASTERA .....	50 parts
Total .....	100 parts

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110398/14.

(110125327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Agile Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.258.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2011 au siège social de la société Agile Partner S.A. de nommer au poste d'administrateur-délégué:

- Monsieur Sylvain Chery, employé privé, né le 25 juillet 1973 à Bar-le-Duc (France), demeurant à F-57160 Rozérieulles, 8, rue de l'Ecole Centrale jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Par ailleurs, cette assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Commissaire de Monsieur Jean-Luc Ensch, né le 3 juillet 1956 à Arlon (Belgique), domicilié à 7470 Saeul, 9 um Kepp. Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110399/16.

(110125357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.650.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 31 mai 2011*

Le mandat de commissaire aux comptes de Ganash Lokanathen, employé privé, né le 05 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110400/15.

(110125331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 67.584.

—  
Madame Joanna MacLEOD, née le 13 août 1967 à Londres (GB), demeurant 26 Kinnoul Road, GB - W68NQ Londres a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Paul HARGREAVES né le 25 octobre 1963 à Hertfordshire (GB), demeurant 230 Blackfriars Road, GB-SE1 8NW Londres, gérant démissionnaire le 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011110402/13.

(110125162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**ATEEL - Allied Technology Experts Enterprise of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 14, op Huefdreich.  
R.C.S. Luxembourg B 138.685.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011110404/13.

(110125144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Blue Lion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 68.316.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10/05/2011*

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110405/17.

(110125578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Bulot S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.199.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'assemblée générale ordinaire du 01/06/2011*

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110406/17.

(110125596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.077.

—  
*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2011*

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110407/15.

(110125761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Capital Dynamics General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.915.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110408/10.

(110125127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Herald Blanc Mesnil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 162.354.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



There appeared:

Herald Level 2 Lux Holding S.à.r.l a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-114.436,

represented by Ms Meriam Berdaï, company secretary, residing professionally in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 7<sup>th</sup> July 2011.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("societe à responsabilité limitée"):

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the single shareholder a private limited liability company ("societe à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th. 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "Herald Blanc Mesnil Sarl"

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the "Board of Directors").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Herald, the Henderson European Retail Property Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Henderson European Retail Property Fund Management S.à.r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which Henderson European Retail Property Fund Management S.à.r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

**Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of issued capital.** The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 9. Board of Directors.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the "Directors").

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors' meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of anyone Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Liability of a Director.** No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

**Art. 24. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 25. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may payout an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the 125 shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty euro (€ 1,850.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Jeremy Hulme Vickerstaff, Director, born on February 27<sup>th</sup>, 1967 in Cambridge (United Kingdom) and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr Kike-Oramba Kombi, Director, born on June 20<sup>th</sup>, 1978 in Kinshasa, and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr David Turner, Director, born on January 9<sup>th</sup>, 1969 in Dunstable (UK), and having his professional residence at Level 10, 201 Bishopsgate London EC2M 3AE United Kingdom

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le douze juillet.

Par devant Nous, Maitre Martine Schaeffer, notaire de résidence a Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Herald Level 2 Lux Holding S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et

enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-114.436,

représentée par Mademoiselle Meriam Berdaï, company secretary demeurant professionnellement a Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 07 juillet 2011.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:



**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi», par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»)).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination «Herald Blanc Mesnil S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège social.** Le Siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le «Conseil de gérance»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Herald, the Henderson European Retail Property Fund, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à Henderson European Retail Property Fund Management S.à.r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles Henderson European Retail Property Fund Management S.à.r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixe à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donne en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 10. Réunions du Conseil de gérance.** Le Conseil de gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être gérant.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil de gérance doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de gérance, mais en son absence le Conseil de gérance désignera à la majorité des gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de gérance, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil de gérance à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra au Grand-duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signes chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance.** Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.



**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fonde de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel ou en seront Gérant, associé, fonde de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fonde de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fonde de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fonde de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fonde de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Gérant, ou par la Signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fonde de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fonde de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de gérance l'estime recommander, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamée, en cours d'instance ou jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fonde de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fonde de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fonde de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Gérants, directeurs ou autres fonde de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil de gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts au dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

**Art. 24. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique OU, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

**Art. 27. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à toutes les parts sociales le les a libéré en espèces

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cent cinquante euros (1.850.-EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de septembre 2011.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des Gérants et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Jeremy Hulme Vickerstaff, Gérant, né le 27 février 1967 à Cambridge (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Mr Kike-Oramba Kembi, Gérant, né le 20 juin 1978 à Kinshasa, et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Mr David Turner, Gérant, né le 9 janvier 1969 à Dunstable (UK), et résidant professionnellement au Level 10, 201 Bishopsgate London EC2M 3AE United Kingdom.

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passe à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire

Signé: M. Bardai et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2011 LAC/2011/32820 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104235/549.

(110119542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

#### **Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2011*

- FPS Audit S.à r.l. de 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.  
Pour le conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2011110409/16.

(110125655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Cycas Hotel Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.210.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 20 Juillet 2011*

Les associés de Cycas Hotel Partners S.à r.l (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier DE CILLIA en tant que gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2011.

- d'accepter la démission de Monsieur Tiboud Yvo VORFELD en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2011.

Luxembourg, le 28 Juillet 2011.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011110412/15.

(110125549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Caramba Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 130.573.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 5 juillet 2011  
à CineBelval au 7, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-alzette*

Démission de Mr Walter Laarhoven au poste d'Administrateur, avec effet au 22 novembre 2010.

Révocation de Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria Van ERP, au poste d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CARAMBA SUD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011110413/16.

(110125640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Centrix Beteiligungen AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 101.602.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 juin 2011, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour: CENTRIX BETEILIGUNGEN AG

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011110415/19.

(110125329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 415.905,28.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109953/11.

(110126010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Il est porté à la connaissance de tous:

1. la démission de l'administrateur Stuart Michael Brown avec adresse à 9 Rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg a été acceptée avec effet au 31 juillet 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011109954/13.

(110125721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Exoworld Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2528 Luxembourg, 20, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 162.715.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Kinmide DEVO, coordinatrice de projet, née à Lomé Golfe(Togo), le 19 août 1983, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg;

2.- Abbey DOEVI, gérant d'hôtel, né à Aveve Lacs (Togo), le 17 octobre 1975, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg;

3.- Enopenyon Kokou NOUKOUKOU, cuisinier, né à Lomé (Togo), le 19 juillet 1967, demeurant à L-8366 Hagen, 8, rue de Steinfort;

4.- Kafui AKOJETE, vendeuse, née à Lomé Golfe (Togo), le 19 mars 1975, demeurant à L-8366 Hagen, 8, rue de Steinfort.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de EXOWORLD SARL.**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce de café;
- la vente en gros et en détail de produits alimentaires et cosmétiques;
- l'exploitation d'un salon de coiffure;

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social où qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Kinmide DEVO, coordinatrice de projet, née à Lomé Golfe (Togo), le 19 août 1983, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg, dix parts . . . . .	10
2.- Abbey DOEVI, gérant d'hôtel, né à Aveve Lacs (Togo), le 17 octobre 1975, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg, vingt parts . . . . .	20
3.- Enopenyon Kokou NOUKOUKOU, cuisinier, né à Lomé (Togo), le 19 juillet 1967, demeurant à L-8366 Hagen, 8, rue de Steinfort, cinquante parts . . . . .	50
4.- Kafui AKOUETE, vendeuse, née à Lomé Golfe (Togo), le 19 mars 1975, demeurant à L-8366 Hagen, 8, rue de Steinfort, vingt parts . . . . .	20
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Enopenyon Kokou NOUKOUKOU, cuisinier, né à Lomé (Togo), le 19 juillet 1967, demeurant à L-8366 Hagen, 8, rue de Steinfort.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

*Déclaration*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Devo, Doevi, Noukoukou, Akouete et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 1<sup>er</sup> août 2011. Relation EAC/2011/10328. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:



Dudelange, le 5 août 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011114383/84.

(110130518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

Il résulte des décisions prises par voie circulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110418/11.

(110125178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Days Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.614.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'assemblée générale ordinaire du 17/06/2011*

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110419/17.

(110125586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Destination Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.226.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2011*

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2011 que:

L'Assemblée Générale prolonge pour une nouvelle période de 6 ans le mandat du commissaire:

- Monsieur Carlo Beaumet, demeurant à L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange son mandat prendra fin ensemble avec celui des administrateurs, lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en 2016, qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011110420/16.

(110125555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**DI SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.830.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011110421/13.

(110125142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**E.R.E.C. S.A., Expert Resource Exchange and Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.951.

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Expert Resource Exchange and Consulting S.A., en abrégé E.R.E.C. S.A., établie et ayant son siège à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.951, constituée suivant acte du notaire Alphonse LENTZ de Remich en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 796 du 30 octobre 1998, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1089 du 30 novembre 2001, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 117 du 22 janvier 2002, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1356 du 13 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEGEM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Elisabeth VAN DER WILT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Luxembourg, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
2. Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

*Deuxième résolution*

Elle fixe l'adresse à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEGEM, VAN DER WILT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2011. REM/2011/994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011109976/51.

(110125897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Arhytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 104.064.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundelf, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Alexander Rapp, Dipl. Ingenieur Maschinenbau, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Neustrasse 7.

Die erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende festzustellen:

I. Die erschienene Partei hält alle Anteile in der Gesellschaft ARHYTEC, S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 12. November 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 71 vom 26. Januar 2005.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) vollständig eingezahlt.

III. Der Gesellschafter beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

IV. Der Gesellschafter hat umfassende Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und der finanziellen Situation der Gesellschaft.

VI. Der Gesellschafter erteilt dem Geschäftsführer der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates vom Zeitpunkt der Ernennung bis einschließlich dem Datum der vorliegenden Urkunde.

V. Der Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, ihre bekannten Verbindlichkeiten beglichen wurden oder dass vorgesehen wurde, dass der Gesellschafter sämtliche Aktiva der Gesellschaft erhält und hiermit ausdrücklich erklärt, dass er alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft (soweit vorhanden) übernehmer wird, insbesondere verborgene oder bekannte, aber nicht beglichene und alle noch unbekanntes Verbindlichkeiten der Gesellschaft vor jeglicher Zahlung an sich selbst.

VI. Der Gesellschafter soll jede andere erforderliche Maßnahme durchführen, um alle Aktiva und/oder Passiva (soweit vorhanden) der Gesellschaft auf sich zu übertragen.

VII. Nachfolgend wird die Gesellschaft hiermit aufgelöst und die Liquidation der Gesellschaft ist beendet.

VIII. Die Bücher und Schriften der aufgelösten Gesellschaft sind für die Dauer von fünf (5) Jahren ab dem Datum der vorliegenden Urkunde am Firmensitz aufzubewahren.

Die vorliegende Urkunde wurde in Remich am eingangs genannten Tag erstellt.

Nach Verlesung und Erklärung wurde die vorliegende Originalurkunde von dem Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. RAPP, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> août 2011. Relation: REM/2011/1031. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 5. August 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011114336/42.

(110130634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.765.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110566/9.

(110126194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---